

### COMPTE-RENDU

Convocation du : 27/04/2010

#### Membres présents :

<i>ALOS :</i>	A. PUJOL	<i>LACOURT</i>	M. COUSIN (procuration pour A.TALIEU); R.SOUQUET
<i>CLERMONT :</i>		<i>LESCURE :</i>	J.M MONREYSSE ; J .L BOULET
<i>ENCOURTIECH :</i>	J.-C. DEDIEU ; C.GOUAZE (Suppléant P. AUDABRAM)	<i>MONTEGUT :</i>	R.CLASTRES ; S.MAILLAUD
<i>ERP :</i>	G. SUTRA (Suppléante JC DEGA)	<i>RIVERENERT :</i>	E. BOINEAU ; R. MEYNARD

**Excusés et absents : P. CABOS ; J.M BOINEAU ; J.DUPUY ; R.ROUSSET ; B. PUJOL**  
Secrétaire de séance : Jean-Marie MONREYSSE

#### DELIBERATIONS

##### Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères 2010

Monsieur René Clastres rappelle le prévisionnel 2009 de la participation au SICTOM. Celui-ci s'élevait à 131500€ et le taux de TEOM à 14.91%.

Le prévisionnel du SICTOM pour 2010 établit une augmentation des charges de 8%. Cependant, compte tenu de la nouvelle répartition des charges entre les collectivités, celle de Val Couserans est « bloquée » pour une durée de 4ans. Elle est de 132 675 pour 2010.

Les bases prévisionnelles 2010 transmises par les services fiscaux sont de 927 707

Le taux de TEOM s'établirait à 14.30%

Cette proposition est soumise au vote :

#### **Vote**

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

*Le taux de TEOM 2010 à 14.30% est adopté à l'unanimité des présents*

#### Aménagement Massif de SOURROQUE

Monsieur Clastres présente le projet d'aménagement du massif de Sourroque tel qu'il a été transmis aux élus lors du conseil du 8 avril 2010.

##### 1 – Présentation du projet :

Le massif de Sourroque, espace géographique limitrophe entre les communes de Saint Girons, Eycheil, Moulis et Lacourt détient un potentiel touristique et patrimonial fort. Partant les collectivités qui

entourent ce massif souhaitent développer un produit touristique de proximité par la mise en valeur des sentiers du massif à travers des équipements permettant :

- L'accueil et l'accessibilité des publics (public familial, labellisation « tourisme et handicap »...)
- La médiation et l'interprétation du patrimoine culturel et naturel
- L'identification du massif en tant que site d'activités de pleine nature

L'objectif de ce projet est de promouvoir conjointement et solidairement entre les parties signataires, le patrimoine naturel et culturel du massif de Sourroque aux fins de réaliser un produit touristique de proximité aux fins de réaliser un produit touristique de proximité animé par l'office de tourisme de Saint Girons et du Couserans.

Les opérations de mise à niveau, de mise en réseau des circuits, d'aménagement des sentiers visant la création de six circuits de découverte et d'interprétation et d'espaces de repos contribueront ainsi au développement de l'offre touristique du territoire. En outre, l'élaboration d'itinéraires à vocation culturelle et pédagogiques permettra de constituer un outil de sensibilisation de la population et des visiteurs à la richesse du patrimoine local. Enfin, une portion d'un itinéraire d'interprétation répondra aux critères du label « tourisme et handicap ».

Monsieur le Vice-président rappelle les engagements symboliques pris par délibération au printemps 2009 par l'ensemble des collectivités aux fins de lancer une étude de faisabilité. Il rappelle également que nombre de comités de pilotage, réunissant l'ensemble des élus concernés ainsi que les personnels techniques ont permis d'élaborer ce projet commun et partagé entre les 4 collectivités.

Monsieur Clastres indique enfin que le montant prévisionnel de l'ensemble des investissements à réaliser à l'échelle du massif de Sourroque est estimé à 166 144 euros hors taxes soit 198 708.22 euros TTC.

## **2 – Maîtrise d'ouvrage de l'opération :**

Au fil des comités de pilotage et conformément aux conclusions de l'étude réalisée lors de l'été 2009, les élus ont considéré qu'il était essentiel qu'il n'y ait qu'un seul maître d'ouvrage pour porter le projet.

Vu les statuts de la communauté de communes Val Couserans compétente en matière d'aménagements et de développement touristique et compte tenu de l'expérience de la communauté de communes dans le portage d'opérations d'aménagements touristiques, le comité de pilotage a proposé que la communauté de communes de Val Couserans assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

Monsieur Clastres procède à la lecture du projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans ce cadre la communauté de communes sera seule gestionnaire des fonds liés à l'opération, elle devra :

- Lancer les appels d'offres
- Notifier les marchés
- Réceptionner les travaux
- Assurer l'ensemble des dépenses
- Percevoir les subventions
- Récupérer la TVA
- Engager toute action en justice et défendre dans le cadre de tout litige avec les entrepreneurs, maîtres d'œuvres et prestataires intervenant dans l'opération
- Et plus généralement, prendre toutes mesures nécessaires à l'exercice de la mission

## **3 – Montant des travaux et plan de financement prévisionnel :**

Conformément au projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée présenté en séance, projet de convention qui détaille le coût des travaux à réaliser par collectivité sur son territoire selon les clefs de répartition proposées en comité de pilotage, le montant estimé des investissements à réaliser par la communauté de communes sur son territoire (communes de Lacourt et d'Alos) est porté à 21 412€HT ; la participation aux investissements communs (maîtrise d'ouvrage, communications...) est de 17 211€HT., soit un total de 38 263€HT soit 23% du projet.

Le plan de financement prévisionnel pour l'ensemble du projet sollicité dans le cadre du programme européen LEADER, mesure 313, fait apparaître un taux de subvention de 80%. Dans ce cadre, le plan de financement prévisionnel pour la communauté de communes est le suivant :

Montant HT du projet                      166 144



Total subventionnable (80%)	132 915
LEADER (44%)	73 103
Conseil général (12%)	19 937
Conseil régional (12%)	19 937
Etat (12%)	19 937
Auto financement (20%)	33 229

**La part d'autofinancement de la communauté de communes Val Couserans est estimée à 7725€**

Jean-Claude DEDIEU, après exposition du dossier, soulève deux problèmes :

Qui sera Maître d'œuvre ? Car rien n'est dit à ce sujet dans le dossier présenté.

Les élus précisent qu'il est important de ne pas commettre d'erreur, et de bien gérer le fonctionnement et la bonne organisation de cet aménagement, car Val'Couserans prend la maîtrise d'ouvrage.

La deuxième question porte sur l'entretien des futurs sentiers et sentiers existants du Massif de Sourroque, afin que ce projet reste accessible, car ceci ne figure pas non plus au dossier. Le fonctionnement et le suivi sécurité, notamment pour le sentier « handicap » sont des aspects primordiaux.

Après examen plus approfondie du dossier, il apparaît que la maîtrise d'ouvrage figure au budget, et qu'il est précisé dans l'article 7 de la convention, que l'entretien et le fonctionnement, feront l'objet d'une seconde convention, après avoir reçu l'accord pour la création du projet.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire après en avoir délibéré

- Approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage délégué
- Approuve le montant prévisionnel des travaux de 166 144€ HT proposé au stade de l'avant projet
- Accepte d'être mandataire de l'opération et s'engage à rechercher le maximum de financement dans le cadre du programme LEADER/convention territoriale du Pays Couserans 2008-2013
- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

**Vote :**

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	4 (G.SUTRA ; J.C.DEDIEU ; R.MEYNARD ; J.M MONREYSSE)

Fin des points divers.

La séance est levée à 11h30 heures.

A.PUJOL      A.TALIEU      G.SUTRA      J-C DEDIEU      J-M BOINEAU

M.COUSIN      R.SOUQUET      J-L BOULET      J-M MONREYSSE

R.CLASTRES      E.BOINEAU      R.MEYNARD

S.MAILLAUD